



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00868

Numéro SIREN : 507 736 445

Nom ou dénomination : 39.23

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2014 sous le numéro de dépôt 2741

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

Cabinet Jean-Marc DURUPT
2 route de Mirecourt
Zone le Réveilleux
54500 Vandoeuvre-les-Nancy

V/REF :
N/REF : 2008 B 868 / 2014-A-2741

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 20/06/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 18/06/2014
- Changement de forme juridique - transformation de la SARL en SAS

Concernant la société

39.23
Société à responsabilité limitée
397 rue de la Judée
54200 Toul

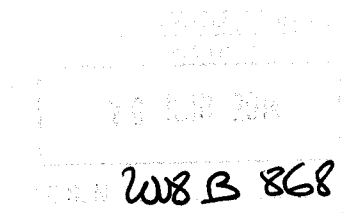
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2741 le 20/06/2014
R.C.S. NANCY 507 736 445 (2008 B 868)

Fait à NANCY le 20/06/2014,
LE GREFFIER ASSOCIE





Jean-Marc DURUPT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



39.23
SARL au capital de 40 000 €
397 RUE DE LA JUDÉE
54200 TOUL
RCS NANCY 507 736 445

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS

LE 30 JUIN 2014

JEAN-MARC DURUPT

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Région Lorraine
2 route de Mirecourt « Zone le Réveillex » 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Tél. 03 83 54 17 76 - Fax 03 83 54 17 98 - jmd54@wanadoo.fr
SIRET 405 233 149 00047 - APE 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 39.23
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
LE 30 JUIN 2014

Monsieur l'Associé,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, par décision de l'Associé unique en date du 2 juin 2014 de votre société, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnels applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date du rapport.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- le capital social s'élève au 30 septembre 2013 à 40 000 euros ;
- les capitaux propres de votre société au 30 septembre 2013 s'élèvent à 20 034.22 euros ;
- sur la période intercalaire, vous n'avez pas distribué de dividendes, le 31 mars 2014, l'Assemblée Générale annuelle a affecté le résultat du 30/09/2013 de 154,44 € au poste de Report à nouveau et à la même date, l'Associé unique a abandonné son compte courant à hauteur de 19 811.34 € ramenant ainsi les capitaux propres à un montant de 40 000,00 euros.

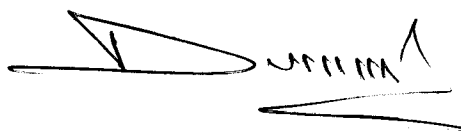
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, au regard de la continuité d'exploitation.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai relevé aucun avantage particulier dans les documents juridiques qui m'ont été transmis.

Fait à Nancy, le 18 juin 2014

Jean-Marc DURUPT
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale
de Nancy

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'MARC' and a large, sweeping flourish.

JEAN-MARC DURUPT
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2 Route de Mirecourt
Zone le Réveilleux
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
SIRET : 405 233 149 00047